



Croix-Blanche Chamonix



FORMATION CONTINUE PSE 1 ET PSE 2

Suis-je obligé de suivre une formation continue?

Oui, le **Secouriste** (PSE 1) ou l' **Équipier Secouriste** (PSE 2) ont l'obligation de suivre chaque année, une formation continue auprès d'un organisme agréé.

Un plan quinquennal est mis en place, et au bout de 5 années de formation continue, le titulaire du diplôme doit avoir revu l'ensemble des modules de son diplôme de base (PSE 1 et PSE 2).



En l'absence de formation continue, le diplôme détenu n'est plus valide et le titulaire n'est plus opérationnel. Pour être à nouveau validé et opérationnel, le titulaire devra suivre les modules manqués durant les années d'absence. **C'est quasiment mission impossible !!!!** Il faudra alors repasser ses diplômes.

Les textes évoluent régulièrement et l'absence de formation continue annuelle ne vous permet plus aujourd'hui de rester opérationnel.

Les conséquences ne sont donc pas négligeables.

La Croix Blanche de Chamonix demande systématiquement les justificatifs des 3 dernières années de FC PSE pour pouvoir être retenu sur un de ses stages !

Chaque Secouriste et Équipier Secouriste doit également maintenir à jour tout au long de l'année ses connaissances en consultant notamment des ouvrages pédagogiques de référence (Recommandations PS), dernière version !

Quels sont les prés requis?

Il faut être titulaire des diplômes PSE 1 et/ou PSE 2.



Les copies des 3 derniers recyclages sont demandées par notre Association lors de l'inscription.

Par qui est enseignée cette formation ?



Deux Formateurs minimum (Moniteur ou Instructeur de secourisme) encadreront votre formation. Ils peuvent être assistés d'un ou plusieurs aides moniteurs durant le stage.

Vos formateurs sont titulaires de tous les diplômes requis pour l'enseignement de cette formation. Ils sont à jour de leur formation continue annuelle obligatoire. De plus la plus part des formateurs ont une expérience professionnelle du secours en équipe.



Croix-Blanche **Chamonix**



FORMATION CONTINUE PSE 1 ET PSE 2

Quel est le contenu de cette formation ?



Le programme de la formation continue est fixé chaque année par la DGSCGC (Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion de Crise).

La formation se déroule sous forme de parties théoriques, de cas concrets et d'apprentissage de techniques.

Outre ce programme, les candidats au recyclage doivent avoir travaillé en amont de leur journée de stage car ils seront évalués sur l'ensemble de leurs compétences détenues !

Combien de temps dure la formation ?



La formation continue doit être au minimum de 6 heures par an. Elle se fait sur une journée en règle générale.

Comment se passe l'évaluation ?



Le stagiaire est évalué tout au long de sa formation continue. S'il n'est pas validé à l'issue, il est alors inapte temporairement, jusqu'à ce qu'il se représente à nouveau sur une nouvelle formation continue et qu'il soit déclaré apte.

C'est pour cette raison qu'il est vivement recommandé, avant de participer à cette formation, de mettre à jour ses connaissances.

Est-ce que l'on me délivre un diplôme ?



Non, par contre, une attestation de formation continue vous est délivrée si vous êtes déclarés apte à l'issue du stage. Cette attestation est valable pour l'exercice de vos compétences pour l'année N+1.

Comment faire pour s'inscrire à la formation continue ?



Consultez notre site internet (calendrier des formations) et contactez-nous via le formulaire de contact. Nous vous répondrons rapidement et nous vous indiquerons les modalités pour votre inscription. Vous pouvez également nous contacter par téléphone.

Combien coûte la formation et quels sont les moyens de paiement ?



- Pour connaître le coût de cette formation, merci de consulter notre site internet.
- Nous privilégions aujourd'hui le paiement par virement bancaire, plus rapide et plus sûr.